

Image not found or type unknown



Droit d'annulation de commande d'un vehicule neuf

Par **coco**, le **27/10/2008** à **15:56**

comment est calculé le délai de 7 jrs ? si vous signez tous le bon de commande le 21 octobre?
est ce c'est le cachet de la poste qui fait foi? comment recuperer la somme versé en
acompte? doit on prevenir le vendeur au préalable ?